

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

Dans l'action dès les prochaines semaines...

La Section départementale de la FSU Lozère vous souhaite, avec un peu de retard, une très bonne reprise du travail après des congés d'été bien mérités.

La rentrée scolaire et sociale 2018 a été largement anticipée par un gouvernement qui cherche à poursuivre, toujours en rythme accéléré, son travail de destruction des acquis sociaux. La confirmation des orientations libérales du gouvernement dans la préparation du budget 2019 (avec une **baisse des dépenses publiques et confirmation de l'objectif de 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires sur le quinquennat**) démontre que, pour ce gouvernement, l'emploi public reste considéré comme une charge et non comme un investissement sur l'avenir.

Qui peut croire que les hôpitaux, les Écoles, les services de Justice, de l'agriculture... et les collectivités territoriales peuvent jouer tout leur rôle sans des fonctionnaires en nombre suffisant pour cela ? Sauf à imaginer que nombre de missions n'ont plus à relever de l'Etat comme le prévoit d'ailleurs le gouvernement dans le cadre de CAP22.

S'ajoute une nouvelle **attaque contre les retraités** avec l'annonce de la fin de l'indexation des pensions sur les prix. Après le gel des pensions en 2018, la revalorisation sera de +0,3% en 2019 et 2020 alors que l'inflation est de 2,3% en un an. Cette nouvelle attaque contre les retraités fait suite à une série de mesures régressives (hausse de 1,7 % de la CSG...) qui ont sérieusement dégradé leur pouvoir d'achat. La perspective du

chantier de réforme des retraites, avec la volonté gouvernementale et de certaines organisations syndicales, d'une individualisation (compte personnel, retraite par points...) **annonce déjà la volonté de s'attaquer au montant des pensions de tous les fonctionnaires** (en modifiant la base de calcul du montant des pensions en retenant toutes les années d'une carrière au lieu des six derniers mois actuellement...) **Qui gagnera dans cette réforme ? Certainement pas les fonctionnaires et leurs statuts si on laisse faire ce gouvernement.**

A cette rentrée, la FSU reste engagée et déterminée à promouvoir une Fonction publique offrant des services de qualité à tous les usagers sur l'ensemble du territoire, à défendre et conforter le rôle des agents ainsi que leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat. La FSU dénonce le refus du gouvernement de revaloriser les pensions des retraités et demande des mesures immédiates pour améliorer leur pouvoir d'achat.

La FSU Lozère travaillera à son niveau, comme d'habitude, à la construction d'un plan d'action le plus large possible qui permette de mettre en avant la défense des intérêts de tous les fonctionnaires face aux attaques continuelles de ce gouvernement. Actions dans les services, dans la rue, information et formation des agents, préparation des élections professionnelles : les semaines à venir s'annoncent déjà mouvementées.

Hervé Fumel

Dispensé de timbrage
MENDE CT



DEPOSE LE 12/09/2018



STAGE Syndical
FSU TERRITORIAUX

Mardi 9 Octobre
Espace Jean Jaurès - MENDE



SOMMAIRE

- P 2 CTSD Education Nationale
- P 3 Devoirs de vacances
- P 4 La FSU dans le département

Ce CTSD avait pour but de valider les ajustements de rentrée, premier et second degrés.

Dans sa déclaration liminaire, la FSU a mis en avant l'érosion du taux d'encadrement dans les collèges depuis plusieurs années. M. le DASEN a précisé que les moyens alloués étaient prévus pour 3 024 élèves, alors qu'il y a moins de 3 000 collégiens sur le département. La progression du nombre d'élèves est positive et, pour lui, elle ne dégrade pas les conditions de travail mais au contraire elle renforce les collèges en permettant davantage d'interactions en classe. La FSU a mis en avant la difficulté à aider chaque élève et surtout ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans des classes qui peuvent atteindre 30 élèves. **Pour nous, les classes de collèges à plus de 25 élèves doivent avoir des moyens supplémentaires de dédoublements pour permettre la réussite de tous les élèves.**

Concernant les postes SPEA CPE-Documentation, qui peinent à être occupés, l'administration départementale préfère attendre 2-3 ans de plus avant de porter un jugement définitif sur leur avenir. La FSU a fait remarquer que lors des contacts pris à l'occasion des mutations, les personnels CPE qui auraient pu postuler ont préféré renoncer devant

cette spécificité. Ces postes sont libres depuis trop longtemps et cela dessert les établissements concernés. **Pour le SNES FSU, ces postes SPEA vacants doivent être supprimés et les collèges concernés doivent pouvoir avoir au mieux un poste de CPE et un poste de Documentaliste et au moins un poste de CPE et de Documentaliste partagé entre deux établissements.** Les missions relatives à ces deux fonctions sont trop différentes. En l'état actuel, c'est la mission de documentaliste qui est peu ou pas assurée au profit de la mission de CPE (importante dans des collèges avec internat). Cette situation n'est pas acceptable au regard des textes calant les objectifs de connaissances et de compétences que tous les élèves doivent acquérir dans leur scolarité au collège.

Des classes ont été ouvertes en juillet au regard des effectifs suffisants : il s'agit de classes de 6ème à Langogne, Florac et Saint-Chély d'Apcher. Une classe de 6ème prévue à Marvejols n'a pas pu être ouverte faute d'un nombre d'élèves suffisant. La 6ème de Vialas n'a pas ouvert.

L'avenir du collège de Vialas a été mis en avant, avec la nécessité pour M. le DASEN de créer un projet pédagogique pour pérenniser les

effectifs et redonner une image positive à l'établissement, en partant de ce qui a déjà été réalisé par les équipes éducatives et en développant un nouveau projet pédagogique. Pour lui, la suppression des groupes classes et la bivalence des enseignants sont présentés comme des moyens novateurs. **Pour la FSU, une réflexion entre tous les acteurs est nécessaire, et une demande de tenue d'un groupe de réflexion sera effectuée auprès du CDEN présidé par Mme la Préfète et Mme la Présidente du Conseil Départemental.** Le seul projet pédagogique ne peut pas être suffisant car l'évolution négative a des responsabilités partagées. D'autre part, les conséquences des expériences menées sur le quotidien de travail des personnels doivent être prises en compte. Pour la FSU, il est primordial que tous les acteurs de ce dossier se mettent d'accord sur une perspective d'avenir fonctionnelle et positive.

En ULIS collège, la FSU a réitéré la demande de mise en place de moyens pérennes à la hauteur des effectifs élèves pour l'ensemble des dispositifs (Marvejols, Florac, Mende, Saint-Chély d'Apcher).

Pour le SNES FSU Lozère,
Mélanie AZAÏS

La FSU Lozère, c'est ... (Episode 4)

Le SNETAP, Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Créé en 1965, le SNETAP s'est affirmé d'année en année comme une force incontournable regroupant un grand nombre des personnels des établissements d'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère chargé de l'Agriculture et de la Pêche, bénéficiant de la confiance d'une majorité d'entre eux.

Le SNETAP oeuvre pour que cette composante du système scolaire soit reconnue comme partie intégrante du Service Public d'Éducation, pour que les personnels et les élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue, bénéficient des mêmes conditions de travail et d'étude que leurs homologues de l'Éducation Nationale.

Il oeuvre au développement du Service Public et Laïc dans son secteur.

Le SNETAP est, de loin, le principal syndicat des personnels de l'Enseignement Agricole Public, obtenant régulièrement plus de 50% des voix aux élections destinées à mesurer la représentativité des organisations syndicales.

Vous avez éteint la télé, la radio, passé vos vacances au fond d'une grotte? Qu'à cela ne tienne voici un petit pot pourri des annonces estivales du gouvernement :

PLUS DE DETAILS SUR NOTRE SITE, <http://fsu48.fsu.fr/>

Action publique 2022 : Lever le voile Monsieur le Ministre !

A l'origine, la remise de ce rapport devait être l'occasion pour le gouvernement d'annoncer sa politique pour la Fonction publique et la situation faite à ses agent-es. Puis ce fut des reports incessants, puis un long silence jusqu'à la décision de ne pas le publier... Sans assumer publiquement la teneur de ce rapport, le gouvernement en a déjà largement anticipé certaines préconisations dans son document d'orientation « Refonder le contrat social avec les agents » :

- * recours accru au contrat,
- * remise en cause des CAP,
- * réduction du périmètre de services,
- * management au service de l'individualisation contre l'intérêt général...

Toutes ces attaques contre les agent-es et les statuts constituent de nouvelles mises à mal des services publics et de leurs missions d'intérêt général. Une orientation que la FSU réfute absolument car elle ne permet pas de répondre aux besoins de la population sur la base de valeurs comme celles de l'égalité et de la solidarité sur l'ensemble du territoire.

C'est aussi une orientation qui dégraderait les conditions d'emploi et de travail des plus de cinq millions d'agent-es.



La FSU dénonce la nouvelle attaque du gouvernement contre les retraité-es

Le Premier ministre a récemment annoncé la fin de l'indexation des pensions sur les prix. Au nom de la « maîtrise des dépenses » et pour « privilégier la rémunération de l'activité et rompre avec l'augmentation indifférenciée des allocations ». L'abandon de l'indexation sur les salaires au profit de l'indexation sur les prix mise en œuvre par les précédentes réformes des retraites a déjà porté un coup rude aux retraité-es puisque leur pension se dévalorise par rapport au revenu des actifs. Ce phénomène a été aggravé par le report des dates de revalorisation.

RETRAITES: Des droits à préserver et à conquérir !

Lors des concertations, le gouvernement en reste pour l'instant aux généralités et ne dévoile rien de son projet. Or, sans connaissance précise des mesures envisagées, il est impossible de faire des simulations qui permettraient aux collègues de se rendre compte concrètement en termes de niveau de pension des conséquences d'un nouveau dispositif. Cependant, nombre de nos droits - qui ont déjà été fortement dégradés par les réformes antérieures - pourraient être impactés par une réforme systémique: droits familiaux et pensions de réversion notamment. Il y a par ailleurs d'autres droits que la FSU voudrait voir affirmés ou créés comme la prise en compte des années d'études et des fins de carrière. En matière de droits à la retraite comme en d'autres domaines, on s'aperçoit à cette occasion que les droits des fonctionnaires ne sont pas forcément plus avantageux que ceux des salariés du privé

LA FSU dans le département

Tel : 04 66 49 15 90 Mail : fsu48@fsu.fr Web : http://fsu48.fsu.fr/

<u>Co-Secrétariat Départemental :</u>	Hervé FUMEL (SNES)	06 76 62 32 90
	Stéphane BARNINI (SNETAP)	06 69 11 10 03
<u>Trésorerie :</u>	François ROBIN (SNEP)	06 49 62 45 36
	Isabelle VOLLE (SNES)	06 85 36 66 93
<u>Membre du bureau</u>	Nathalie PERRET (SNUIPP)	06 42 11 56 99

Les syndicats nationaux organisés sur le département :

SNUIPP (1 ^{er} degré)	Nathalie PERRET	snu48@snuipp.fr
SNEP (EPS)	François ROBIN	fr_robin48@yahoo.fr
SNES (2 ^{ème} degré)	Clémence GOURET Mélanie AZAIS	sneslozere@gmail.com
SNUEP (Enseignement Pro)	Laurent CALMELS	laurent.calmels@ac-montpellier.fr
SNETAP (Enseignement Agri)	Stéphane BARNINI	stephane.barnini@educagri.fr
SNE (Environnement)		sne-fsu.pnc@cevennes-parcnational.fr
SNUITAM (Syndicat des Territoires de l'Agriculture et la Mer)		e.amautou-pages.-ddcspp-snuitam-fsu@lozere.gouv.fr

Les syndicats nationaux organisés au niveau académique :

SNASUB (Agents administratifs)	Conception SERRANO	conchita.serrano@ac-montpellier.fr
SNUAS-FP (Assistants Sociales)	Fabienne GINISTY	fabienne.ginisty@ac-montpellier.fr
SNUTER (Territoriale)	Anne AMIGUES	anne.amigues@cg11.fr
SNICS (Infirmière)	Sandie CARIAT	s.cariat@yahoo.fr

Pour fonctionner la FSU-48 dispose de décharges de service (*en plus de décharges obtenues au titre des syndicats nationaux*)
La répartition nationale attribuée à notre département 0.625 emploi (ETP) au titre de la FSU.

BARNINI Stéphane	2,6 H	soit	0,144 emploi
FUMEL Hervé	3 H	soit	0,167 emploi
VOLLE Isabelle	2,5 H	soit	0,139 emploi
PERRET Nathalie	3,5 H	soit	0,130 emploi

Par ailleurs, pour le fonctionnement du CHSCT-D de l'EN, la FSU 48 dispose de moyens (17,69h/sem) répartis entre François ROBIN (Secrétaire) 6h, Pierre LOPEZ 3h, Mélanie AZAIS 4,75h et Anne ROMIEU 3.94h.



SE SYNDIQUER DES LE DEBUT DE L'ANNEE :

Un acte syndical, un geste collectif

**qui ne coûte qu'un tiers de la cotisation grâce au crédit d'impôt déductible si vous êtes imposable
ou remboursé si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu**

AGIR pour valoriser nos missions, pour défendre nos professions : un impératif.

Les seuls moyens financiers de nos organisations sont nos cotisations. Si l'institution accorde quelques décharges horaires **dont le volume dépend du résultat aux élections professionnelles**, tous les frais de fonctionnement (matériels, communications, locaux, personnels de secrétariat et d'entretien des locaux au niveau national et académique, déplacements, organisations de réunions, de manifestations etc...) sont financés par nos cotisations.

**Sans cotisation, pas de syndicat... sans militants, pas de syndicat...
sans action, pas de syndicat...**

Bimestriel Directeur de la Publication S BARNINI dépôt légal : 18 janvier 2011 CPPAP 1020 S 07554 imprimé par nos soins Prix 1 €

*Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU Lozère.
Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à la FSU 48.*